



BACHELIER - INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GÉNÉRAUX

Enseignement supérieur pour adultes

BACHELIER - INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GÉNÉRAUX

Dans le respect de la déontologie, de l'éthique professionnelle, des règles de sécurité et d'hygiène, cette formation vise à permettre à l'étudiant, conformément au profil professionnel, d'acquérir les compétences relatives à la responsabilité de soins autonomes, délégués et confiés, en fonction de la législation en vigueur et des huit compétences de la Directive européenne 2013/55/UE.

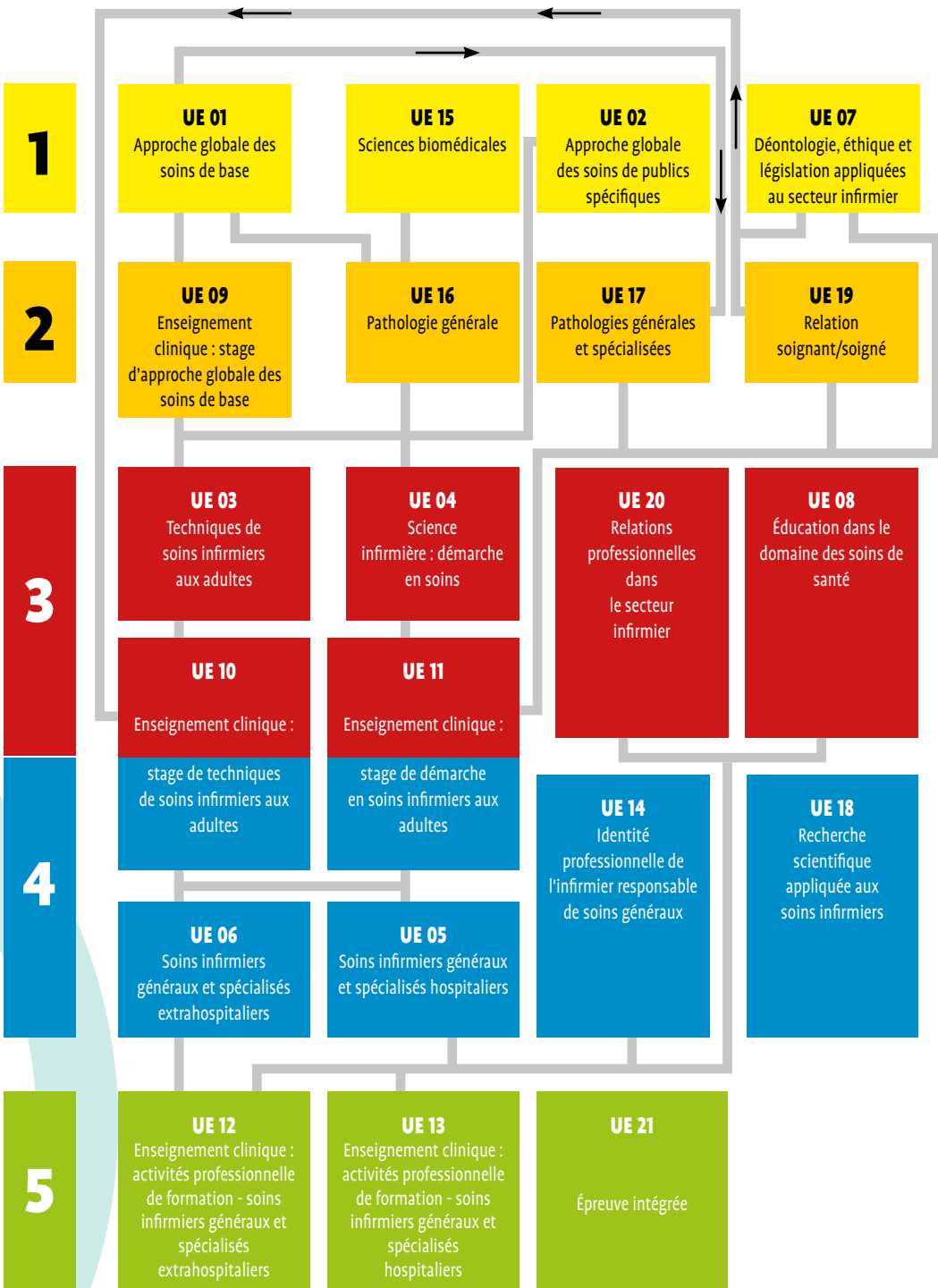
La compétence clé « cœur de métier » est la responsabilité des soins.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS)
- Être détenteur du Brevet d'infirmier
- Être détenteur du Certificat de réussite de l'examen d'admission à l'enseignement supérieur paramédical visé au chapitre II de l'arrêté royal du 17 août 1957 portant fixation des conditions de collation des diplômes d'accoucheuse, d'infirmier et de l'exercice de la profession ou décision d'équivalence d'un titre étranger à l'un de ces titres

TITRE DÉLIVRÉ À L'ISSUE DE LA FORMATION

Diplôme de « Bachelier - Infirmier responsable de soins généraux »



PROGRAMME DE LA FORMATION

Les crédits ECTS² (European Credit Transfer and Accumulation System ou Système européen que doit fournir l'étudiant pour atteindre les objectifs de formation du programme.

Intitulés des UE et des cours associés		Nombre de périodes ¹	Nombre d'ECTS ²	
UE 01	Approche globale des soins de base * Anatomie - Biochimie - Prophylaxie - Démarche clinique en soins infirmiers - Soins infirmiers généraux de base	281	13	1 ^{er} NIVEAU
UE 02	Approche globale des soins de publics spécifiques * Approches biomédicale et soignante - Premiers secours - Ergonomie et manutention	194	9	
UE 07	Déontologie, éthique et législation appliquées au secteur infirmier * Droit - Déontologie - Éthique de la profession - E-santé	151	7	
UEI 5	Sciences biomédicales * Imagerie médicale et radioprotection - Microbiologie - Génétique et embryologie - Pharmacologie - Nutrition et diététique - Physiologie et immunologie	238	11	
UE 09	Enseignement clinique : stage d'approche globale des soins de base * Stage en hôpital	380/60	12	2 ^e NIVEAU
UE 16	Pathologie générale * Pathologie générale - Approche chirurgicale de pathologies	194	9	
UE 17	Pathologies générales et spécialisées Pathologies pédiatriques, psychiatriques, gériatriques - Approche de pathologies spécialisées	238	11	
UE 19	Relation soignant/soigné * Psychologie - Sociologie et philosophie des soins - Relation avec les bénéficiaires de soins	151	7	
UE 03	Techniques de soins infirmiers aux adultes * Soins infirmiers généraux aux adultes - Asepsie - Pratique professionnelle	173	8	3 ^e NIVEAU
UE 04	Science infirmière : démarche en soins Démarche scientifique en soins infirmiers - Projets de soins	194	9	
UE 08	Éducation dans le domaine des soins de santé	86	4	
UE 20	Relations professionnelles dans le secteur infirmier Dynamique d'équipe - Gestion de conflits - Délégation et encadrement	86	4	

* Possibilité de reconnaissance des capacités acquises (voir page 6)

¹ Une période équivaut à 50 minutes de cours.

² Les crédits ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System ou Système européen de transfert et d'accumulation des crédits) sont une mesure de la charge de travail que doit fournir l'étudiant pour atteindre les objectifs de formation du programme.

de transfert et d'accumulation des crédits) sont une mesure de la charge de travail

Intitulés		Nombre de périodes	Nombre d'ECTS	
UE 10	Enseignement clinique : stage des techniques de soins infirmiers aux adultes * Stages en hôpital - Activités d'intégration professionnelle et de pratique réflexive	500/72	15	3 ^e et 4 ^e NIVEAUX
UE 11	Enseignement clinique : stage de démarches en soins infirmiers aux adultes Stage en hôpital - Activités d'intégration professionnelle et de pratique réflexive	540/32	17	
UE 05	Soins infirmiers généraux et spécialisés hospitaliers * Soins infirmiers généraux - Pratique professionnelle de soins infirmiers généraux	216	10	4 ^e NIVEAU
UE 06	Soins infirmiers généraux et spécialisés extra-hospitaliers Contextes de soins hospitaliers - Soins à domicile - Soins en santé mentale et psychiatrie - Soins infirmiers des personnes âgées	130	6	
UE 14	Identité professionnelle de l'infirmier responsable de soins généraux Politique socio-économique de la santé - Principes d'administration - Promotion de la santé - Qualité des soins - Séminaires : identité professionnelle	130	6	
UE 18	Recherche scientifique appliquée aux soins infirmiers Terminologie anglaise appliquée aux soins infirmiers - Méthodologie et utilisation des résultats de la recherche scientifique appliquée aux soins infirmiers	130	6	
UE 12	Enseignement clinique : activités professionnelles de formation - soins infirmiers généraux et spécialisés extrahospitaliers Stages en psychiatrie et extrahospitaliers - Activités d'intégration professionnelle et de pratique réflexive	680/80	28	5 ^e NIVEAU
UE 13	Enseignement clinique : activités professionnelles de formation - soins infirmiers généraux et spécialisés hospitaliers Stages en hôpital - Activités d'intégration professionnelle et de pratique réflexive	680/80	28	
UE 21	Épreuve intégrée Encadrement de l'épreuve intégrée	160/20	20	

ENREGISTREMENT COMME AIDE-SOIGNANT

Pour pouvoir être enregistré comme aide-soignant, il faut détenir les attestations de réussite des UE suivantes :

- Approche globale des soins de base
- Sciences biomédicales
- Enseignement clinique : stage d'approche globale des soins de base
- Approche globale des soins de publics spécifiques
- Déontologie, éthique et législation appliquées au secteur infirmier
- Relation soignant/soigné

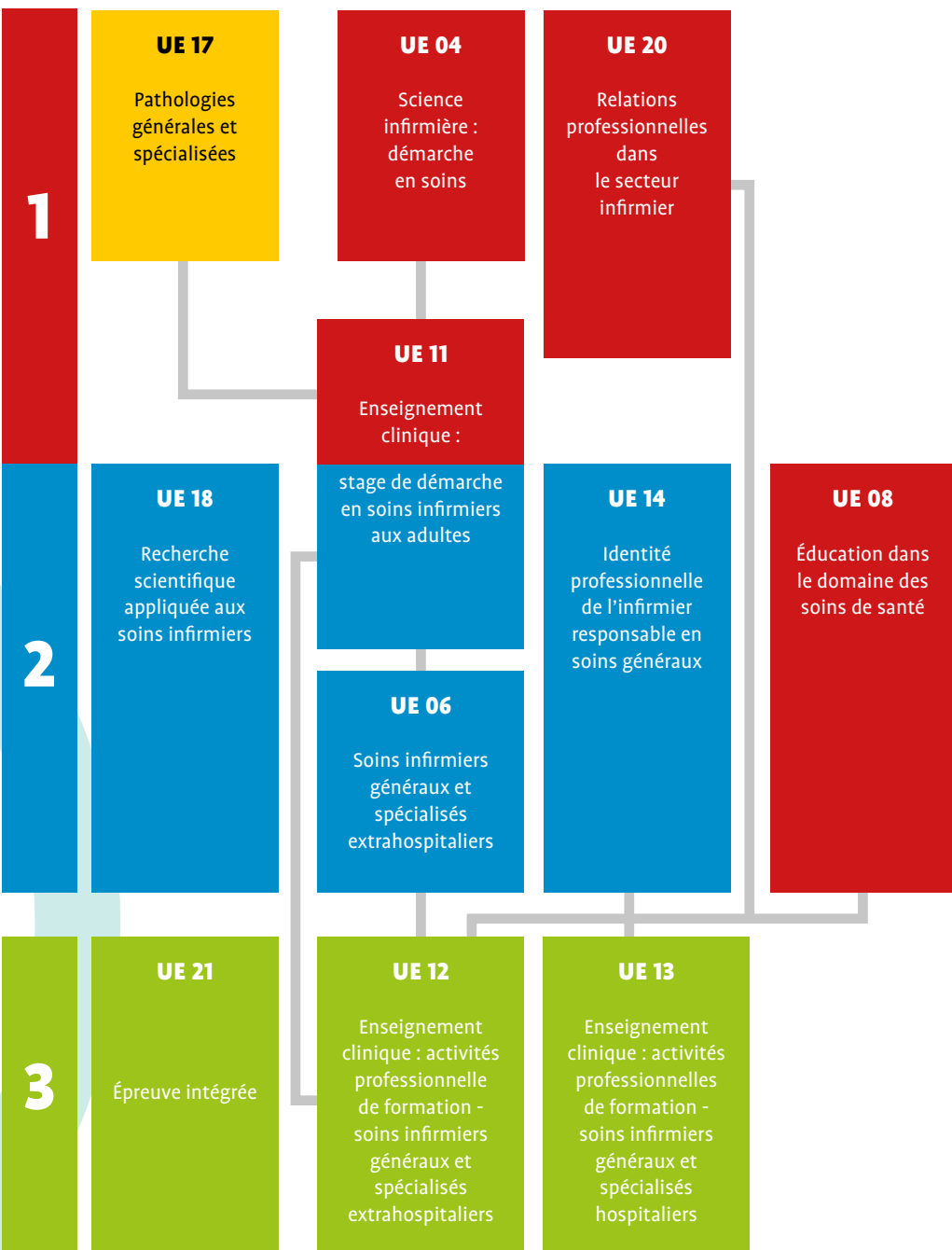
(Selon l'arrêté royal du 27 février 2019 modifiant l'arrêté royal du 12 janvier 2006 fixant les activités infirmières qui peuvent être effectuées par des aides-soignants et les conditions dans lesquelles ces aides-soignants peuvent poser ces actes.)

RECONNAISSANCE DES CAPACITÉS ACQUISES

Dans le cadre d'un processus de « reconnaissance des capacités acquises » et en référence à l'article 8 du décret organisant l'enseignement de promotion sociale, les détenteurs du brevet d'infirmier hospitalier peuvent obtenir une reconnaissance des capacités acquises pour la sanction des UE suivantes qui identifient les acquis d'apprentissage valorisables pour les infirmiers brevetés (* dans le tableau des cours) :

- Approche globale des soins de base
- Sciences biomédicales
- Enseignement clinique : stage d'approche globale des soins de base
- Approche globale des soins de publics spécifiques
- Pathologie générale
- Techniques de soins infirmiers aux adultes
- Déontologie, éthique et législation appliquées au secteur infirmier
- Relation soignant/soigné
- Enseignement clinique : stage des techniques de soins infirmiers aux adultes
- Soins infirmiers généraux et spécialisés hospitaliers

BACHELIER - INFIRMIER RESPONSABLE DE SOINS GÉNÉRAUX POUR INFIRMIER BREVETÉ



ORGANISATION DES COURS ET HORAIRE

- Une journée par semaine + des soirées et/ou des samedis matin suivant les unités d'enseignement suivies
- Durée : - 5 ans minimum
 - 3 ans minimum pour les personnes détentrices du brevet
- Possibilité de faire reconnaître certaines expériences et formations antérieures grâce à la VA (valorisation des acquis)

CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME

- Réussir toutes les unités d'enseignement constituant la formation de bachelier et être âgé de 23 ans accomplis

DROIT D'INSCRIPTION

- Il varie selon le nombre de périodes suivies par année. Consulter le site internet pour plus de détails
- Gratuité pour les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant du revenu d'intégration sociale

LOCALISATION ET RENSEIGNEMENTS

IPEFA Sup Liège

Quai Godefroid Kurth 100 - 4020 Liège

☎ 04 279 29 50

✉ ipefasup.liege@provincedeliege.be

🌐 www.ipefasupliege.be

www.ipefasupliege.be

Suivez-nous sur 